Image not found or type unknown

Overture compte bancaire à l'étranger hors UE

Par **Nanou113**, le **15/07/2015** à **16:36**

Bonjour,
En 2007 j'ai procédé à l'enregistrement d'une reconnaissance de dette : un chèque de banque encaissé sur un compte étranger.
[fluo]Or Enregistrement aux impôts n'est pas Déclaration[/fluo] ; Cette somme a été déposée sur un compte étranger et ne me rapporte aucun revenu. Je n'ai déclaré ni ce compte ni cette somme pensant que le fait qu'elle ait été enregistrée aux impôts je n'étais pas concernée.
C'est vraiment par hasard et en toute bonne foi que je découvre que tout compte bancaire ouvert à l'étranger doit être déclaré aux impôts.
Quid de ma situation au regard des impôts.
Dois-je rectifier ma feuille d'impôts spontanément. Est-ce trop tard?
Merci de votre réponse. [/fluo][/fluo]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés